

CENTRE Gédéon-Ouimet

Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 30 septembre 2024

Local 206

14h00

Procès-verbal

Sont présents

Noms	Groupes représentés
Madame Marie-Ève Gauthier	Représentante des groupes socio-communautaires/IJQ
Madame Naissène Senoussaoui	Représentante des enseignant(e)s
Madame Otilia Covaliu	Représentant des enseignant(e)s
Madame Julie Allaire	Représentant du personnel de soutien /Technicienne en travail social
Madame Lucie Couture	Représentante du personnel professionnel/CP
Monsieur Olivier Boyer	Élève

Sont également présents à la table du conseil

Monsieur Daniel Mailhot	Directeur du centre
-------------------------	---------------------

Sont absents :

Conseil d'établissement

1 -	Présence et quorum
343 - CÉ 24/25-81	Monsieur Daniel Mailhot, directeur du centre ouvre la séance à 14 h après avoir constaté le quorum et s'être assuré que tous les membres aient reçu leur convocation dans les délais prévus, et demande aux membres du CÉ de se présenter. A- Monsieur Daniel Mailhot explique la procédure d'élection; B- procède à l'élection du ou de la président(e) et du ou de la vice-président(e). Marie-Ève Gauthier est élu(e) président(e). est élu(e) pour une période d'un an.
2 -	L'ordre du jour
343 - CÉ 24/25-82	PRÉAMBULE : Marie-Ève Gauthier, président(e) du CÉ, procède à la lecture de l'ordre du jour; CONSIDÉRANT, que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres; EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Julie Allaire et appuyée par Otilia Covaliu, il est résolu à l'unanimité : D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 30 septembre 2024.

Durée	No	Sujets	Objets
10 min	1	a) Présences et quorum b) Présentation des membres du CÉ c) Élection du (de la) président(e)	Accueil/Élection
2 min.	2	Ordre du jour	Adoption

Conseil d'établissement

2 min.	3	Procès-verbal de la séance du 17 juin 2024	Adoption
5 min.	4	Règles de régie interne	Adoption
5 min.	5	Absence de conflit d'intérêt	Confirmation
10 min.	6	Fonctionnement et obligations	
5 min.	7	Calendrier des rencontres	Adoption
5 min.	8	Budget de fonctionnement CÉ	Adoption
15 min.	9	Plan de mesures d'urgences	Approbation
10 min.	10	Projet éducatif et priorités de l'année	Information/échange
10 min	11	Questions du public	
		Levée de la séance	

3 - Adoption du procès-verbal de la séance du 17 juin 2024

343 - CÉ
24/25-83

PRÉAMBULE : Madame Marie-Ève Gauthier, présidente du CÉ, permet aux membres de faire la lecture individuellement du procès-verbal verbal.

CONSIDÉRANT, que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Olivier Boyer et appuyée par Julie Allaire, il est résolu à l'unanimité:

DE DISPENSER, la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2024;

4 - Règles de régie interne

343 - CÉ
24/25-84

PRÉAMBULE : L'établissement de règles de régie favorisera le bon fonctionnement du CÉ du centre Gédéon-Ouimet.

Conseil d'établissement

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement du centre Gédéon-Ouimet, doit établir ses règles de *Régie interne*;

CONSIDÉRANT que le projet, tel que déposé, contient les règles souhaitées par les membres du conseil d'établissement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Olivier Boyer et appuyée par Otilia Covaliu, il est résolu à l'unanimité:

DE RECONDUIRE les règles de *régie interne* du conseil d'établissement du centre Gédéon-Ouimet en n'y apportant aucun changement.

Une copie des règles de régie interne du conseil d'établissement sera annexée au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

5 - Absence de conflit d'intérêt

343 - CÉ
24/25-85 Madame Marie-Ève Gauthier s'assure qu'il y a absence de conflit d'intérêts parmi les membres du CÉ. Les documents sont signés en conséquence.

6 - Fonctionnement et obligation

343 - CÉ
24/25-86 Madame Marie-Ève Gauthier rappelle le fonctionnement et les obligations aux membres du C.É. Un courriel a été envoyé au membre à ce sujet le 1^{er} octobre.

7 - Calendrier des rencontres

343 -
CÉ
24/25-
87 **PRÉAMBULE** : Monsieur Daniel Mailhot, directeur remet à chaque membre un projet de calendrier de rencontres pour l'année scolaire 2024-2025

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit établir son calendrier de travail en prévoyant au moins cinq (5) séances;

Conseil d'établissement

CONSIDÉRANT Monsieur le directeur a élaboré une proposition de calendrier de travail pour le conseil d'établissement du centre Gédéon-Ouimet;

CONSIDÉRANT que ce calendrier ne comprend que les séances ordinaires publiques;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Julie Allaire et appuyée par Lucie Couture, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le calendrier des rencontres 2024-2025, tel que préparé par Monsieur le Directeur, dont une copie sera versée en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Le calendrier est adopté en considérant que certaines rencontres peuvent être annulées ou déplacées au besoin.

8 - Budget de fonctionnement du CÉ

343 - CÉ
24/25-88

PRÉAMBULE : Nil;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 66 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit adopter son budget annuel;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 275, 2^e par. de la *LIP*, la commission scolaire a fait connaître l'allocation dévolue à chaque conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT que Monsieur Daniel Mailhot, directeur du Centre, a élaboré un projet de budget;

CONSIDÉRANT que ce projet tient compte des revenus de l'année en cours;

CONSIDÉRANT que le projet de budget du conseil d'établissement du centre 6-0. ~~ST-Louis~~ maintient l'équilibre entre les prévisions de revenus et les prévisions de dépenses;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Julie Allaire et appuyée par Olivier Boyer, il est résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER le budget du conseil d'établissement 2024-2025 au montant de 400\$ tel que proposé.

Conseil d'établissement

DE MANDATER Monsieur le directeur pour qu'il rende compte au CÉ de l'état du budget, annuellement, conformément aux règles de régie interne.

9 - Plan des mesures d'urgence

343 -
CÉ
24/25-
89

PRÉAMBULE Le plan des mesures d'urgence est présenté au membre du CÉ

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 76 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement du centre ~~St Louis~~ doit approuver le plan des mesures d'urgence du Centre proposé par Monsieur Daniel Mailhot, directeur;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Olivier Boyer et appuyée par Otilia Covaliu il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, le plan des mesures d'urgence du centre Gédéon-Ouimet, tel que proposé, dont une copie sera annexée au procès-verbal de la séance ordinaire du 30 septembre 2024 pour en faire partie intégrante.

10 - Projet éducatif

343 -
CÉ

PRÉAMBULE La direction fera l'état de la situation dans le cheminement vers l'atteinte des objectifs du projet éducatif à toutes les rencontres du Conseil d'établissement.

23/24-
90

La direction informe les membres du C.É. des prochaines étapes dans l'élaboration du Projet éducatif. Il présente comment se fera la mise en œuvre des moyens proposés par les enseignants le printemps dernier et il présente les moments de régulation prévus en décembre 2024 et en mars 2025.

La direction informe aussi qu'un document des normes et modalités sera terminé pour décembre 2024.

11- Question du public

343 - CÉ
23/24-91

Marie-Ève Gauthier, présidente du CÉ remercie les membres pour leur participation.

Levée de la séance :

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Julie Allaire et appuyée par
Oliver Boyer, il est résolu à l'unanimité;

DE LEVER, l'assemblée de la séance ordinaire à 15h25

Conseil d'établissement

Adopté le



Présidente



~~Vice-présidente~~
Direction

25 NOV. 2024
Date

Liste des documents joints au présent procès-verbal

Item à l'ordre du jour	Sujets de l'annexe
4	Règles de régie interne du conseil d'établissement
7	Calendrier des rencontres
9	PMU